



Présents : Monsieur Frédéric Léonard, **Bourgmestre**
Monsieur Jean-Marc Demonty, Monsieur Yvon Rollin, Madame Marianne Dupont, **Échevins**
Madame Sandrine Maquinay, **Présidente du CPAS**
Monsieur Pierre Marichal, Monsieur Paul Kersten, Monsieur Benoit Capitaine, Monsieur
Raphaël Lambotte, Monsieur Pierre Bonfond, Monsieur Freddy Gridelet, Madame Bénédicte
Boreux, Monsieur Bernard Lambotte, Madame Pascale Schmitz, **Conseillers**
Madame Valérie Leclercq, Monsieur Benoît Boreux, Monsieur Stéphane Bernard, Madame
Axelle Renard, Madame Caroline Collard, Monsieur Jules Bodson, **Conseillers de CPAS**
Monsieur Thomas Laruelle, **Directeur Général**

Excusé(s) : Monsieur Didier Delmotte, Madame Mallika ABRAHAM, **Conseillers**

PV du Conseil Communal du 24 octobre 2019

La séance est ouverte à 19 heures 30

SÉANCE PUBLIQUE

1. rapport de synergie commune / cpas : Décision

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019 fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies en exécution de l'article 26bis, § 6, de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale ;
Vu le projet de rapport annuel de synergie rédigé par les Directeurs généraux de la commune et du CPAS ;
Vu l'avis du CODIR commun ;
Vu le guide méthodologique du 18 juin 2019 ;

DÉCIDE :

à l'unanimité,
d'approuver le rapport annuel de synergie commune/CPAS 2019

2. présentation du programme stratégique transversal du CPAS 2019-2024 : information

vu le programme stratégique transversal du CPAS 2019-2024 ;

DÉCIDE :

De prendre connaissance du programme stratégique transversal du CPAS 2019-2024

3. Service de livraison de repas à domicile : information

considérant le rapport oral présenté en séance par Mme la présidente et Mme la Directrice générale du CPAS concernant le service de livraison de repas à domicile.

DÉCIDE :

de prendre connaissance de ce rapport.

SÉANCE A HUIS CLOS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 11

Le Directeur Général

Thomas Laruelle

L'Échevin

Jean-Marc Demonty